

Organe de Liaison-Information-Action-Education des Groupes de la Fédération
Wallonne de Danses Populaires (régionale Brabant)
Association reconnue par le Ministère de la Culture française
Editeur-responsable : R. LOOS - avenue Marius Renard 27A (Bte 290), 1070 Bruxelles.

INFOR - DAP REGIONALE DU BRABANT

PERIODIQUE
Numéro 62
Octobre 1981

1150 Bruxelles 15

P.P.I./1/252

FEDERATION WALLONNE DES GROUPEMENTS DE DANSES POPULAIRES

Association sans but lucratif

RESPONSABLES :

Georges JAUBIN : avenue des Sophoras 39 - 1180 Bruxelles - ☎ 374 34 90

Robert LOOS : av. Marius Renard 27A (Bte 290) - 1070 Bruxelles - ☎ 523 90 21

Président : André DELERS — Vice-président : Adrien LENAERTS

L'Equipe Régionale

STAGES DE PERFECTIONNEMENT (Organisation et partiellement enseignement) :

Robert LOOS et Georges JAUBIN

INFOR-DAPO :

Rédaction et mise en page : Robert LOOS

Dactylographie : Henriette LOOS

Expédition : Pierre et Christiane UYTTERS - Léon DUBOIS

SIEGENT AU COMITE EXECUTIF NATIONAL :

Georges JAUBIN - Liliane JAUBIN - Robert TAMINE

TRESORERIE : Georges JAUBIN

SECRETARIAT : Liliane JAUBIN - av. des Sophoras 39 - 1180 BRUXELLES.

RELATIONS PUBLIQUES POUR LES DEMONSTRATIONS : Adrien LENAERTS

REPRESENTANTS AU CONSEIL : A. DELERS - Lou FLAGEL - J. DETRY - J. DELVIGNE -
G. JAUBIN - A. LENAERTS - L. JAUBIN - R. TAMINE - Ph. VANAERT

COMITE EXECUTIF REGIONAL : Les mêmes + R. LOOS - J.P. WAUTERS - Ch. OLIVIER -
G. TOULMOND.

CORRESPONDANT LOCAL DE "INTER-GROUPES FOLKLORES - REGION ILE DE FRANCE" :

R. TAMINE, avenue de la Charmille 20 (Bte 56), 1200 Bruxelles - Tél.
02/770 70 10.

INFOR-DAPO BRABANT

Est votre journal. Envoyez vos textes avant le 20 de CHAQUE MOIS pour être publié dans le numéro du bulletin suivant.

Mais soyez concis, l'impression coûte cher et limitez-vous à des questions concernant les danses populaires. Si vous avez connaissance d'activités de danses à l'étranger ou en Belgique, signalez-le nous pour que vos informations soient diffusées parmi les autres groupes (envoyez tout à Robert LOOS - av. Marius Renard 27 A (B/290) - 1070 Bruxelles).

Si l'INFOR-DAPO est ouvert à tous les membres pour les articles relatifs à la danse populaire, ces articles doivent cependant, pour être insérés, être signés avec l'indication de l'adresse et du nom du groupe.

En effet, ces articles n'engagent que leurs auteurs et non pas la rédaction ni la DAPO.

Merci !

PRESIDENT NATIONAL - TRESORIER DE LA REGIONALE DU BRABANT :

Georges JAUBIN - av. des Sophoras 39 - 1180 Bruxelles
Tél. : 374.34.90 - Cpte FWGDP Brabant 068-0601810-49

SECRETAIRE REGIONAL BRABANT :

Liliane WELLEKENS - av. des Sophoras 39 - 1180 Bruxelles
Tél. : 374.34.90.

SECRETAIRE GENERAL NATIONAL et BIBLIOTHEQUE-DISCOTHEQUE :

Monsieur André SORNIN - "La Nendette" - Les Gottes 12 - 5272 Modave.

COTISATIONS 1981-82

La Régionale invite les groupes à se mettre en règle de cotisation, soit 350 F de base pour le groupe, augmentée de 60 F par danseur de 15 ans et plus et de 30 F pour les moins de 15 ans, au compte de la Régionale du Brabant, Crédit Communal de Belgique, compte n° 068-0601810-49 Cpte FWGDP Brabant avenue des Sophoras 39, 1180 Bruxelles. Le trésorier enverra les cartes de membre dès la réception du montant des cotisations.

Les cartes de membre et de groupe comporteront 3 volets, 2 de ceux-ci devront être envoyés pour le 31 DECEMBRE 1981 AU PLUS TARD à : Liliane JAUBIN, av. des Sophoras 39, 1180 Bruxelles.

Cartes de membre

La Régionale informe que les groupes qui n'auront pas rentré leurs cartes en temps utile ne bénéficieront plus que d'un seul exemplaire de l'"Infor-Dapo" et qu'aucun renseignement ne sera publié dans celui-ci.

Nous tenons à signaler que pour les cartes non-rentrées :

1. l'assurance des risques civils ne couvre pas pour le membre d'un groupe dont la carte n'est pas rentrée à la Nationale;
2. nous recevons des subsides proportionnellement au nombre de cartes rentrées;
3. les cartes sont exigées pour la participation aux stages.



L'AGENDA DE LA VIE REGIONALE

- 11 octobre 1981 () : Assemblée Générale de la Nationale à Jambes.
- 25 octobre 1981 (dimanche) : Stage de danses roumaines avec Jeanine Leurquin - Rens. 523.90.21..
- 9 au 18 novembre 1981 : Le chorégraphe Leonte Socaciù en Belgique - Pour stage tél. : 569.06.30.
- 14 novembre 1981 (samedi) : Stage de danses israéliennes avec Gabii Tiram - Rens. 374.34.90.
- 21 novembre 1981 (samedi) : Soirée d'Animation du "Peton Folichon" - Rens. 344.09.89.
- 23 janvier 1982 (samedi) : Soirée d'Animation de "Farandole-Anderlecht" - Rens. 569.06.30.
- 6 mars 1982 (samedi) : Soirée d'Animation de "Troïka-Wezembeek" - Rens. 523.90.21.
- 20 mars 1982 (samedi) : Bal de Danses Folkloriques pour les enfants de "Farandole-Anderlecht" - Rens. 569.06.30.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

La Chabrette

Les destinées de la chabrette ne diffèrent pas de celles de la vielle. Pipeau rustique à ses débuts, fille lointaine de la flûte de Pan, elle fût connue des bergers de Virgile et des Celtes, nos aïeux, qui nous la transmirent. Au XVIIe siècle, on la vit entrer à la cour. Mme de Pompadour en joua et en charma l'existence ennuyée de son royal seigneur et maître. D'autres dames de haute lignée l'imitèrent et l'on vit l'humble musette en usage, dès Lulli, à l'orchestre de l'Opéra. On peut croire qu'elle était recherchée par de nombreux et riches amateurs, car on en rencontre de construites avec un véritable luxe. Tandis que les tuyaux de la musette étaient en bois, on en trouve en palissandre, en ivoire, garnies de clés en argent, recouvertes de velours ou de soie brochée, souvent ornée de riches broderies et garnies de glands nombreux et coquets.

Ici, il faut voir la "musette, ou "hautbois pastoral", sorte de petit hautbois avec ou sans clés, percé de sept trous, six d'un côté, un de l'autre. L'anche n'est généralement pas à découvert, mais le plus souvent cachée sous une capsule dont l'extrémité, taillée en biseau, est embouchée par l'exécutant.

La chabrette, ou musette auvergnate, a beaucoup plus d'analogie avec la cornemuse; comme celle-ci, elle se compose de deux tuyaux ou chalumeaux, d'un ou deux autres tuyaux, plus grands, nommés bourdons, d'une outre en peau qui contient l'air et qui le communique aux chalumeaux, enfin d'un petit tuyau servant à introduire l'air dans l'outre.

La vielle

C'est un instrument à corde dont on joue au moyen de quelques touches et d'une roue que l'on tourne à l'aide d'une manivelle.

La vielle, instrument très ancien, dérive de l'organistrum, dont on connaît des types dès le IXe siècle. Elle fut elle-même très populaire au XIe, sous le nom de "chifonie", et prit une certaine distinction à l'époque de la Renaissance; sous Henri III, et sous Louis XV elle jouit d'une véritable vogue. A partir de la Révolution, elle redevint tout à fait populaire.

Le violon

La violon, très justement appelé le roi des instruments, a été enfanté par la viole, dont il est le successeur direct. Ce n'est que peu à peu, et en Italie, dans la première moitié du XVIe siècle, que les formes de la viole commencèrent insensiblement à se modifier pour prendre celles du violon moderne. D'Italie, le violon se répandit bientôt par toute l'Europe: en France d'abord, où on le voit vers 1550, puis en Allemagne, en Angleterre. A partir de Charles IX, le violon fait régulièrement partie de la musique des rois de France.

MUSEE DE LA VIE WALLONNE

Cour des Mineurs à Liège - A partir du 15 septembre 1981, ouverture d'une salle de consultation accessible au chercheur s'intéressant à l'ethnographie, au folklore, à la dialectologie, à l'histoire régionale et à l'archéologie industrielle.

Inscriptions et renseignements : Madame Coumans-Thurion - Tél. (041)23.60.94 - (041) 23.53.20.

SOIREEES D'ANIMATION

LE SAMEDI 21 NOVEMBRE 1981 : à 20.30 heures : Soirée d'Animation en Danses Populaires organisée par le groupe "LE PETON FOLICHON" en la Salle des Fêtes de l'Ecole Communale n° 3, rue Timmermans 53 à Forest (1190 Bruxelles).

LE SAMEDI 23 JANVIER 1982 : à 20.30 heures : Soirée d'Animation en Danses Populaires organisée par le groupe "FARANDOLE-ANDERLECHT" en la Salle "Aurore", chaussée de Mons 722 à Anderlecht.

LE SAMEDI 6 MARS 1982 : à 20.30 heures : Soirée d'Animation en Danses Populaires organisée par le groupe "TROÏKA-WEZEMBEEK" en la Salle Communale de Wezembeek-Oppem, rue Marcelis 134.

LE SAMEDI 20 MARS 1982 : à 14.30 heures : Bal de Danses Folkloriques pour les enfants, organisé par les "Juniors" et les "Cadets" de "FARANDOLE-ANDERLECHT" en la Salle "Aurore", chaussée de Mons 722 à Anderlecht.

Stages dans le Brabant



LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 1981 : STAGE DE DANSES ROUMAINES "Niveau C) -
Monitrice : Jeanine LEURQUIN - Adresse : rue Goossens 17 à Schaerbeek (Maison des Jeunes A.Vermeulen) - Heures : de 14.30 h à 18 heures - Prix du stage : 100 F pour membre-Dapo - 160 F pour non-membre.

LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 1981 : STAGE DE DANSES ISRAELIENNES (Niveau C)
Moniteur : Gabii Tiram (Hadera-Israël) - Adresse : rue Goossens 17 à Schaerbeek (Maison des Jeunes André Vermeulen) - Heures : de 9.30 h à 12.00 h et de 14.00 h à 17 h. - Prix du stage : 225 F pour membre-Dapo; 300 F pour non-membre.

ATTENTION : Pour ces stages la CARTE DE MEMBRE-DAPO sera exigée à l'entrée, sans celle-ci un supplément de 60 F sera réclamé. Se munir également de quoi écrire pour prendre note des danses. Le matériel didactique sera mis à la disposition des stagiaires.

Pour tous renseignements complémentaires : R.LOOS - avenue Marius Renard 27 A - 1070 Bruxelles - Tél. 02/523 90 21 (après 17 heures).



DANSES ROUMAINES

Le chorégraphe Leonte Socaciù sera en Belgique du 9 au 18 novembre 1981. Si vous souhaitez un enseignement de danses roumaines dans votre groupe, ou organiser un stage avec lui, prenez contact avec Frans Freson, Postweg 215, 1712 Vlezenbeek - Tél. 02/569.06.30.

PARU AU MONITEUR BELGE

Ministère de la Communauté Française.

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article 1er. Un Conseil supérieur des arts et traditions populaires du folklore est institué. Il a un pouvoir d'avis.

Ses membres sont désignés pour une période de cinq ans par Exécutif de la Communauté française qui, pour sa composition, veille au respect de la loi du 16 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

L'Exécutif fixe la composition et désigne les membres en fonction de leurs compétences particulières dans les différents domaines des arts et traditions populaires et du folklore.

Le Conseil délibère valablement si la majorité des membres se présente. Il rend des avis de reconnaissance des manifestations et des groupes folkloriques à la majorité des deux tiers des membres.

Art. 2. § 1er. Le Conseil supérieur donne des avis de reconnaissance sur les manifestations et les groupes folkloriques puisant leur origine et leur inspiration dans la tradition de la Communauté française et plus spécialement sur les plus authentiques d'entre eux.

§ 2. Le Conseil supérieur formule sur demande ou d'initiative de l'Exécutif de la Communauté française des avis concernant l'étude et la promotion des manifestations et groupes folkloriques de qualité.

§ 3. La reconnaissance peut être octroyée ou retirée par l'Exécutif de la Communauté française sur avis du Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore.

§ 4. L'Exécutif de la Communauté française protège les dénominations des manifestations et groupes folkloriques reconnus.

Art. 3. Le Conseil supérieur transmet ses avis de reconnaissance à l'Exécutif de la Communauté française qui ne subventionne que des manifestations et groupes folkloriques reconnus.

L'Exécutif de la Communauté française définit les dépenses admissibles et fixe annuellement les montants à allouer au comité ou au pouvoir organisateur local.

Art. 4. Le Conseil supérieur fixe son siège, arrête son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'assentiment de l'Exécutif.

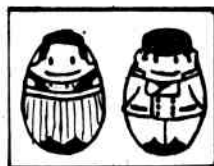
Le montant des jetons de présence et des indemnités de déplacement alloués aux membres du Conseil est fixé par l'Exécutif de la Communauté française.

Art. 5. Le Ministre de la Communauté française transmet, annuellement, au conseil de la Communauté française, au plus tard le 15 avril, le rapport d'activité du Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore.

Art. 6. Le présent décret entre en vigueur le jour de sa parution au Moniteur belge.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Donné à Bruxelles, le 26 mai 1981.



LE STAGE DU MOIS

**LE DIMANCHE
25 OCTOBRE 1981**

DE 14.30 A 18 HEURES

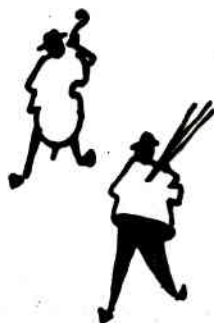
A LA MAISON DES JEUNES « A. VERMEULEN »
RUE GOOSSENS 17 A SCHAERBEEK

**STAGE DE DANSES
ROUMAINES**

(Niveaux B et C)

SOUS LA DIRECTION DE J. LEURQUIN

MEMBRE-DAFO : 100 F - NON-MEMBRE : 160 F



CONGRES "VAN CLE"

Le IVe Congrès Mondial "Van Clé" se tiendra au Palais des Congrès à Bruxelles (Belgique) les 5, 6 et 7 avril 1982.

Pour thème : "Temps de travail - temps libre.

Défi pour l'homme - défi pour l'humanité".

Le thème du congrès est traité de façon multidisciplinaire. Dans des commissions et des sessions spéciales on parlera de : alimentation - art culinaire - chômage - économie - enseignement - éthique - formation permanente - jardins populaires - jeunes - média - recherches scientifiques et méthodologie - sociologie - technologie - temps sociaux, et plus spécialement le troisième âge.

Le IVe congrès mondial "Van Clé" veut contribuer à une bonne harmonisation du temps de travail et du temps libre et stimuler la joie de vivre de chacun dans sa communauté et son modèle de société. Il s'efforcera de former des résolutions visant à donner des conseils, aussi bien aux dirigeants qu'à tous ceux qui oeuvrent pour le bien-être de l'humanité.

CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA REGIONALE DU BRABANT.

Les ouvrages suivants ont été remis par André Delers à la disposition des membres au Secrétariat (Lily Jaubin, 39, av. des Sophoras, 1180 Bruxelles) :

- ESCORTES ARMEES ET MARCHES FOLKLORIQUES - Etude ethnographique et historique par Joseph ROLAND - C.R.B.F. 1973.
- QUATRE POETES WALLONS DE HERSTAL - Musée communal herstalien.
- L'EGLISE SAINT-MICHEL A GERPINNES - J.ROLAND - 1970 (Service National des Fouilles).

Dans la collection de la Commission Royale Belge de Folklore :

- LA MEDECINE POPULAIRE EN WALLONIE 1978.
- LE FOLKLORE DE SAINT HUBERT 1979.
- SOCIOLOGIE "NATURELLE" 1980.
- LE DIABLE DANS LE FOLKLORE DE WALLONIE 1980.
- LES TABLIERS BRODES PORTES PAR LES SAPEURS DES MARCHES DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE - BILAN D'UNE ENQUETE 1981.

Il est certainement intéressant de constituer également une nomenclature (liste bibliographique) des ouvrages traitant de la danse; en voici un début :

- HISTOIRE DE LA DANSE EN OCCIDENT - Paul BOURCIER - Edition du Seuil 1978.
- LA MUSIQUE DE DANSE - Armand MACHABEY - Presses univ. de France - Collection QUE SAIS-JE ? N° 1212.
- LA TECHNIQUE DE LA DANSE - Marcelle BOURGAT - même collection n° 196.
- LE RECUEIL DE DANSES - MANUSCRIT D'UN MENETRIER ARDENNAIS - ETUDE SUR LA DANSE EN ARDENNES BELGES AU XIXe SIECLE - Rose THISSE-DEROUETTE - Ed. FASBENDER Arlon 1960.
- DANSES DE BRETAGNE - Pierre HELIAS - Ed. d'Art JOS LE DOARE - Chateaulin (Finistère).
- DANSES POPULAIRES DE WALLONIE - Série de 10 fascicules éditée par la Commission Royale Belge de Folklore - Danses recueillies, commentées et harmonisées par Rose THISSE-DEROUETTE - Fiches techniques établies par Jenny FALIZE (fasc. 10 - 1978)..
- LES DANSES GRECQUES - LIEN VIVANT AVEC LA GRECE DE L'ANTIQUITE - Traduction TASSIA ALISSANDRATOU - Imprimé par "ASPIOTI-ELKA" Athènes 1967.



APPEL A DES RESPONSABLES ET MONITEURS

Le groupe VOIVODINE de Braîne-le-Château cesse ses activités, notre amie Anita PERREAUX étant dans l'impossibilité, après avoir soutenu ce groupe depuis bien des années, de poursuivre cette tâche. Nous la félicitons, ainsi que sa famille, de leur dévouement et des belles promenades qu'ils ont offertes à tous les membres de la régionale dans leur belle contrée...au départ du pilori ! Anita espère cependant que d'autres, plus jeunes prendront la relève, moniteurs et responsables. Je suis persuadé qu'elle leur donnera toute l'aide qu'elle est en mesure de leur apporter. Merci à ceux qui iront relever le flambeau.

Tél. 366.96.96 rue D.Latour 36 - Braîne-le-Château.

La Chronique des Echos

"LA TARENTELLE" DE NETHEN AU LUXEMBOURG BELGE

En 1972, sous l'impulsion de Micheline Gyre, se crée à Nethen, un groupe de danses folkloriques, "La Tarentelle".

Dès mars 1973, le population du village peut déjà applaudir une remarquable prestation de ses membres. En juillet de la même année, "La Tarentelle" se produit à l'étranger, par le biais d'une tournée dans la région de Marseille. Puis en septembre, le groupe anime les rues de Liège.

Ces animations vont se poursuivre un peu partout sous la conduite de Marguerite Vandendriessche, le groupe étudiant de façon très poussée les danses de pays comme Israël, Italie, Roumanie et Yougoslavie.

Ayant convolé en justes noces, Micheline Gyre et Marguerite Vandendriessche cèdent le flambeau à Marleen Deblonde. A partir de ce moment, la famille (nom - breuse) Deblonde marquera la vie du groupe par son dynamisme et son enthousiasme, toutes ses jeunes filles en faisant partie. Une quarantaine de jeunes de la région sont concernés par les activités de "La Tarentelle" qui donne des cours de danses à Nethen, mais aussi à Tourinnes-la-Grosse. Son répertoire est composé de cent cinquante danses différentes.

Comme l'an dernier, les plus grandes ont participé, au début du mois, une tournée dans le Luxembourg belge. Cette tournée était organisée par "Vox Juventutis" qui offre ainsi le moyen de s'exprimer aux jeunes artistes. Marleen Deblonde assure d'ailleurs le secrétariat de "Vox Juventutis".

La tournée luxembourgeoise s'est effectuée en compagnie de deux chanteuses (Sylvia et Marie-José), deux chanteurs (Charly et Dominique Gilson), un sketchman (Jean-Pierre Pirson) et des techniciens. Elle a mené "La Tarentelle" à Tintigny, Etalle, Ochemp, Heinstert, Léglise, Somme-Leuze, et Heure.

Pour cette tournée, les jeunes artistes ne demandaient que le gîte et le couvert. L'après-midi, ils animaient les rues du village où le soir ils donnaient leur représentation. Par ce biais, ils ont pu nouer des contacts amicaux un peu partout, l'accueil ayant été chaque fois plus que chaleureux. C'est ainsi qu'à Heinstert (près de Martelange), tout le village s'y est mis pour qu'une salle soit terminée le jour de leur passage qui a donc coïncidé avec son inauguration.

De bons souvenirs donc, et déjà des projets pour les prochains mois. Nous en reparlerons.

Paru dans "Vers l'Avenir" du
19 août 1981.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Il convient de féliciter tout particulièrement tous les bénévoles - et ils le furent tous - de la brillante réussite de cette manifestation : musiciens - sono - cuisiniers et cuisinières distributeurs - échantons - dentelières - teneurs de bar - brocante etc...

LE PRESIDENT.

A NOTER : Pour la première fois cette année-ci, la matinée a été occupée par une promenade dans le bois de Villers et s'est terminée par une visite des ruines impressionnantes de l'Abbaye de Villers, que trop peu connaissent; à refaire si 10¹/₂ h au matin n'est pas trop tôt (3 personnes sont arrivées au rendez-vous après 10.40 h!).

LEGENDES, MYTHES ET CROYANCES

Lecture pour tous

dans les pays du Centre et du Centre-Ouest de la France

SOURCE DE VIN ET SOURCE D'EAU

Saint-Arcons : une bourgade sur la rive droite de l'Allier, entre Langeac et Chanteuges.

Saint-Arcons, c'était aussi le nom d'un ouvrier qui travailla à la construction de l'église du Puy. Il allait du Puy à chez lui, où vivaient ses parents infirmes, chaque jour. Une prouesse qui étonna même ses compagnons, à tel point qu'ils se mirent à le suivre. Ils durent reconnaître qu'Arcons faisait bien tous les jours ce long chemin.

Mais, sur la route du Puy, ils se sentirent fatigués et ils avaient soif. Lorsqu'ils arrivèrent au sommet d'une montagne qui dominait la Limagne, Arcons frappa la terre avec son marteau. Une source de vin se mit à jaillir. Les ouvriers purent boire tout leur saoul.

Puis, Arcons remplaça la vin par de l'eau, de l'eau bien pure, qui coule toujours.

"LE SAINT CLOU DE CHAMALIERES"

Encore une jolie légende rattachée à Chamalières. Le seigneur de Chalençon avait un valet qui était aveugle. Un valet qui alla à Chamalières où se trouvait, pieusement conservé, un clou de la vraie croix. Il alla donc à Chamalières et revint guéri.

Le seigneur de Chalençon cria au miracle. Ce seigneur avait aussi un cheval aveugle. Il amène le cheval à Chamalières, lorsqu'il arriva à proximité de l'église, le cheval retrouva la vue mais le seigneur, lui, devint aveugle.

Le cheval arrive à l'église, le seigneur touche le clou et retrouve la vue. Encore un miracle. Une légende pour une chapelle de Chamalières construite en l'honneur de ces miracles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les périgourdins couchent dans des linceuls et non dans des draps. Dans le dialecte périgourdin, le drap n'existe pas. C'est bien linceul qui est la traduction de "linçol", le mot communément usité. Il n'y a donc pas de différence de langage entre le suaire et le drap. Il faudrait remonter loin dans l'Histoire pour saisir cette identité. La mort imprègne la vie au village, le cimetière cerne l'église, mais les gens cherchent des alliances dans la nuit.

LA CARTE "S"

Qu'est-ce la carte "S" ?... un passeport culturel pour le troisième âge. La DAPO y adhère et s'engage de ce fait d'accorder sur présentation de cette carte "S" une réduction de 50 % aux personnes du 3e âge qui souhaitent participer à nos activités ou assister à celles-ci.

La brochure explicative peut être obtenue au Ministère de la Communauté française - carte S (Nicole Hocq) Galerie Ravenstein 4 (3031) 1000 Bruxelles.